

Près d'Évreux, ils se battent contre le projet de loi

« L'instruction en famille n'est pas un séparatisme »

Le projet de loi contre les séparatismes menace l'instruction en famille telle qu'elle est pratiquée actuellement. Comme d'autres familles de l'Eure, Jean-Baptiste et Geordie Coutelis se mobilisent pour conserver ce droit intact.

L'école de cette petite commune proche d'Évreux ne se situe qu'à quelques dizaines de mètres, mais c'est à la maison que l'instruction d'Hector et Maxime se déroule. Comme une trentaine de familles dans l'Eure, les Coutelis ont fait le choix de ne pas scolariser leurs enfants, en accord avec eux. Ils se battent aujourd'hui pour que ce droit d'instruire ses enfants chez soi, menacé dans le projet de loi confortant les principes républicains, soit maintenu en l'état.

« Le rythme de l'école ne lui allait pas »

Instruire en famille, le couple n'y était pas obligé ; il n'est pas « **contre l'école** » et n'avait d'ailleurs « **jamais envisagé ça comme choix de vie** ». Ces anciens chercheurs avaient scolarisé leur fils aîné, Maxime, en petite section et jusqu'au début de la moyenne section de maternelle. « **Le début de notre réflexion, ça a été son mal-être à l'école. On le voyait s'éteindre, il ne s'épanouissait pas. Le rythme de l'école ne lui allait pas, il souffrait de fatigue chronique et il était victime de violences. C'était difficile à vivre** », témoignent Jean-Baptiste et Geordie Coutelis. Le couple fait d'abord l'école à la maison puis, s'intéressant à la pédagogie et aux apprentissages, se tourne vers l'instruction en famille (IEF). Un changement payant pour Maxime, qui s'épanouit depuis. Son petit frère a suivi ses pas mais, assurent ses parents, la question du retour à l'école se pose chaque année, en concertation avec les premiers concernés.

« On s'est sentis attaqués »

Ce libre choix de l'instruction, les Coutelis y tiennent coûte que coûte. La déclaration d'Emmanuel Macron, annonçant, début octobre, que la scolarisation serait obligatoire pour tous dès 3 ans à partir de la rentrée 2021, a frappé comme un coup de massue. Le président de la République souhaitait, ainsi, porter un coup au séparatisme et à la

radicalisation qui existeraient au sein de l'instruction à domicile. « **On s'est sentis attaqués injustement dans notre mode de vie, dans nos libertés. C'était une déclaration de but en blanc, comme si c'était déjà acté. Notre première réaction a été l'incompréhension et la colère, puis on s'est organisés et mobilisés** », rappellent-ils. Députés, sénateurs et médias sont contactés pour « **montrer la réalité de l'instruction en famille, démonter l'amalgame qui est fait entre IEF et séparatisme** ».

Les familles qui montent au créneau attendent du gouvernement des chiffres qui prouveraient le lien entre instruction en famille et radicalisation. Aucune statistique ne leur a été fournie. « **Ne pas être déclaré, ce n'est pas de l'IEF. Mettre son enfant dans une école clandestine, ce n'est pas de l'IEF. L'IEF n'est pas un séparatisme, c'est un processus contrôlé et intégré dans la loi** », pointe Jean-Baptiste Coutelis (*lire encadré*).

Une vie sociale riche

Les parents de Maxime, [Hector](#) et Diane (encore trop jeune pour être instruite) balaiement aussi d'un revers de main l'idée d'un séparatisme social, lié à l'IEF. Les familles concernées dans l'[Eure](#) se retrouvent régulièrement, à [Évreux](#), au Neubourg, à [Bernay](#), pour des activités communes, qui complètent les apprentissages. Elles s'entraident, partagent des solutions, des idées sur la pédagogie, des sorties, à travers des associations de parents ou des groupes sur les réseaux sociaux. Maxime et [Hector](#) font aussi du sport dans les clubs du coin, fréquentent les jeux publics à la sortie de l'école. « **Ils voient beaucoup d'enfants et beaucoup d'adultes. Ils ont une vie sociale riche. C'est d'ailleurs un point abordé lors des contrôles pédagogiques** », insiste leur maman.

Autorisation sous condition

Présenté mercredi dernier au Conseil des ministres, le projet de loi a subi auparavant quelques retouches, pour ne pas tomber sous le coup de l'inconstitutionnalité. D'abord interdite sauf cas particulier, l'instruction en famille resterait autorisée sous condition. Pas suffisant pour les parents de ces quelque 50 000 enfants (un peu plus peut-être actuellement, la crise sanitaire ayant conduit temporairement certains parents à faire ce choix), qui militent pour le retrait de cette mesure. « **On est passé d'une liberté à un droit sous condition, avec des critères pas définis. On ne sait pas qui va autoriser, et sur quels critères. Nous ne voulons pas d'une liberté sous condition, mais d'une liberté sans condition** », réclament Jean-Baptiste et Geordie Coutelis, qui s'interrogent : « **Faut-il supprimer les libertés de tout le monde pour protéger certains enfants ?** ». La réponse est évidemment dans la question. Pour ses opposants, le gouvernement fait fausse route en prétendant lutter contre la radicalisation des enfants avec ce projet de loi. « **La réforme ne répond pas à la question et menace une organisation familiale dans laquelle chacun s'épanouit.** »

Le texte de loi poursuit son chemin parlementaire. Il devrait être présenté à l'Assemblée nationale en début d'année prochaine.

Florent Lemaire

Eure Infos



Jean-Baptiste et Geordie ont installé tout ce qu'il faut pour instruire leurs deux fils, Maxime, 9 ans (à gauche) et Hector, 5 ans et demi. La question ne se pose pas encore pour la petite Diane (8 mois), dans les bras de son papa.